

## RÉSUMÉ

Ce document vise à combler une lacune dans la documentation sur les mesures de confiance, en prenant en considération des contextes spécifiquement africains de la résolution des conflits. L'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm, décrit les mesures de confiance comme étant des « mesures prises par des États pour contribuer à réduire le danger des conflits armés et de la mauvaise interprétation ou des erreurs de calcul des activités militaires ». D'autres définitions incluent aussi habituellement des éléments de réciprocité et de vérifiabilité et l'instauration de confiance et de transparence entre les parties.

Ce document suggère qu'une plus grande attention soit accordée à la nature intra-étatique des conflits contemporains. La plupart des conflits, en Afrique et ailleurs, sont des guerres civiles et non des guerres intra-étatiques. Il est plus difficile de résoudre pacifiquement les guerres civiles que les guerres intra-étatiques car, notamment, au moins l'une des parties est tenue au désarmement, augmentant ainsi sa vulnérabilité. D'autres facteurs tels qu'une communauté internationale réticente à intervenir, des questions de souveraineté, la nature des mouvements rebelles mêmes et la nature multidimensionnelle des guerres de l'Afrique représentent également des obstacles au recours efficace à des mesures de confiance.

Malgré ces contraintes, cependant, il y a un certain nombre de techniques que l'on peut utiliser pour instaurer ou rétablir la confiance entre les parties. Certaines d'entre elles s'inspirent des méthodes traditionnelles de renforcement de la confiance. Dans ce document, les mesures de confiance sont divisées en trois catégories : 1) les intentions ou les signes bienveillants; 2) les mesures de confiance qui réduisent les vulnérabilités associées aux processus de paix, et 3) diverses mesures de stabilisation. La première de ces trois catégories concerne les déclarations de bonne volonté, les visites et le dialogue entre les parties, les projets de désarmement et de développement – des mesures qui visent à traduire le désir de paix d'un adversaire à son rival. Le deuxième type de mesures de confiance inclut des mesures qui réduisent les effets négatifs de l'abandon du processus de paix par un adversaire. Elles comprennent la dispersion des troupes pendant le processus de démobilisation, la décomposition de la mise en oeuvre d'un accord, l'utilisation efficace de surveillants de la paix, et le désarmement. Le troisième et dernier type de mesures de confiance porte sur les mesures qui tentent de stabiliser les relations entre les parties en augmentant leur capacité de communiquer les unes avec les autres. Une section additionnelle met en évidence divers comportements ayant pour effet de miner la confiance.

Il existe un certain nombre de conditions secondaires qui augmentent les chances de réussir la mise en oeuvre de mesures de confiance. En premier lieu, les adversaires doivent avoir pris un engagement sincère en faveur de la paix et ne pas se servir simplement des mesures de confiance comme d'une tactique visant à gagner du temps. Deuxièmement, la consolidation de la confiance doit être considérée comme un processus itéré. Troisièmement, les processus de paix doivent faire intervenir le plus petit nombre de participants. Quatrièmement, la confiance se développe mieux dans le cadre de structures politiques existantes, quand les effets de l'anarchie sont réduits.